



RÈGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

Ce règlement intérieur est à conserver par le responsable légal ET le jeune.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 11/15 ANS Cauvaldor

Rue de Soupette – 46130 BRETENOUX

 alshadosbiars@cauvaldor.fr  05.65.38.61.59 (Hors période Mercredis et Vacances scolaires)

 <http://www.cere-dordogne.fr> - <http://www.cauvaldor.fr>

GÉNÉRALITÉS

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ados Cauvaldor (ALSH Ados) est une structure d'accueil de jeunes, âgés de 11 à 15 ans, gérée par la Communauté de Communes CAUVALDOR et représentée par son Président Monsieur Raphaël DAUBET.

Siège social :

Communauté de Communes CAUVALDOR Bramefond 46200 SOUILLAC

 05.65.27.02.10  contact@cauvaldor.fr

L'ALSH ados est habilité et déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport du LOT.

Le fonctionnement de ce service impose l'adhésion des parents et des jeunes au présent règlement intérieur. Ce document fixe les règles de fonctionnement de cet espace d'accueil des jeunes pendant les vacances scolaires.

LIEU D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE

L'ALSH ados se situe Rue de Soupette 46130 BRETENOUX.

Cet espace est partagé avec le Collège d'Orlinde, qui l'utilise comme espace culturel (expositions, réunions parents/professeurs, ateliers...). Une convention tripartite est donc signée entre le Conseil Général du Lot, le collège d'Orlinde et la Communauté de Communes pour son utilisation.

Toutefois, l'ALSH ados peut également utiliser l'ensemble des locaux gérés par la Communauté de Communes Cauvaldor (ludothèque, piscine, bibliothèque, cinéma, gymnase, cyberbase,...).

Dans ce local du matériel est mis à disposition des jeunes en libre-service : des malles sportives et manuelles, un babyfoot, un billard, des jeux de la Ludothèque, une Wii, des tables et des chaises, des canapés, des livres....

PUBLIC et CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'ALSH ados est ouvert à tous les jeunes, résidents ou non sur le territoire de la Communauté de Communes Cauvaldor, dès la rentrée en 6ème jusqu'à la 3ème.

L'ALSH est ouvert aux jeunes de 11 ans, scolarisés en CM2, à titre dérogatoire seulement, selon les places disponibles, en concertation avec l'équipe d'animation 3/10 ans de la Maison de l'enfance de Biars/Cère et l'équipe d'animation 11/15 ans de l'espace jeunes de Bretenoux.

La capacité d'accueil maximale est de 24 jeunes. Toutefois, il est possible ponctuellement de demander une dérogation auprès du SDJES du Lot pour accueillir jusqu'à 32 jeunes, et ce dans le respect des taux d'encadrement (1 animateur pour 12 enfants).

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

• Pendant les petites vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 - sauf animations spécifiques (soirée, sorties, camps...)

• Pendant les vacances scolaires d'été :

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 18h00 - sauf animations spécifiques (soirée, sorties, camps...)

• Fermetures annuelles :

L'Espace jeunes n'est pas ouvert les jours fériés et trois à quatre semaines de fermetures annuelles sont prévues au cours de l'année scolaire : généralement deux à trois semaines en août et une à deux semaines en décembre.

Selon les projets menés, l'ALSH ados peut accueillir les jeunes en soirée, le mercredi après-midi ou le week-end. Et les horaires peuvent également varier en fonction des animations proposées (sorties, camps,...). Pour tous changements d'horaires, et si d'autres fermetures exceptionnelles interviennent au cours de l'année en fonction des animations proposées ou pour des raisons particulières (pont avec un jour férié, indisponibilité du local...), les familles seront informées par le programme d'animation ou par mail.

Les programmes d'animations de chaque vacance scolaire sont diffusés au collège de Bretenoux, auprès des familles, par courrier ou par mail, à l'accueil de la Maison de l'Enfance de Biars sur Cère, à l'accueil du Centre social et culturel Robert Doisneau.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Un dossier d'inscription, par enfant accueilli, doit être dûment rempli et signé par le responsable régal :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire de liaison
- Le présent règlement intérieur signé par les parents et le jeune

Plusieurs attestations sont également à joindre au dossier :

- Une attestation d'assurance responsabilité civile, pour les activités extra scolaires, couvrant également les dommages corporels causés par l'enfant à autrui
- Une attestation de votre Quotient Familial
- L'attestation Sécurité sociale couvrant votre enfant (Tiers payant)

Toute modification à apporter (changement d'adresse, de numéros de téléphone, quotient familial...) doit être immédiatement signalée à l'équipe d'animation.

- Les dossiers sont à retirer et à rapporter, auprès de l'équipe d'animation 11/15 ans :

- **Pendant les vacances scolaires : à l'ALSH ADOS**, Rue de Soupette à Bretenoux, aux jours d'ouverture prévus selon le programme d'animations.
- **Pendant les périodes hors vacances scolaires : à la Maison de l'Enfance**, Rue Georges BIZET à Biars sur Cère, du Lundi au Jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

En cas d'absence d'un jeune inscrit, veuillez SVP annuler la réservation au minimum 48h à l'avance auprès de l'équipe d'animation. **Si ce délai de 48h n'est pas respecté la journée sera facturée aux familles.**

L'inscription n'est donc effective qu'après avoir :

- rempli toutes les fiches du dossier
- fourni les pièces relatives au dossier
- informé au préalable l'équipe d'animation des jours de présence de votre enfant

MODALITÉ DE PAIEMENTS

Tout règlement (par chèque à l'ordre du « Trésor Public ») se fait auprès de Camille MANGOT, régisseuse de l'ALSH ADOS 11/15 Ans :

Lucie DELPUECH : ☎ 05.65.38.61.59 ou 06.75.00.64.53 ✉ l.delpuech@cauvaldor.fr

• Facilités de paiement : règlement échelonné, aides CAF/MSA ou Comité d'entreprise sont acceptées. Des attestations de présences pourront être également dispensées auprès des différents organismes pour bénéficier d'éventuelles aides supplémentaires. N'hésitez pas à vous renseigner et à en discuter avec Aline.

La tarification appliquée en fonction des ressources des familles, elle est indexée au Quotient Familial de la Caisse d'Allocations Familiales du LOT :

- Inférieur à 500€
- De 501 à 750 €
- De 751 à 900 €
- Supérieur à 901 €

ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée d'une personne en charge de la direction de l'accueil jeunes et d'une animatrice, titulaire des diplômes nécessaires, conformément à la législation Jeunesse et Sports.

Cette équipe sera ponctuellement complétée par des animateurs stagiaires BAFA et BAFD, ou/et des adultes bénévoles, ainsi que par des intervenants diplômés pour la pratique d'activités spécifiques.

Le nombre d'animateurs répond aux quotas d'encadrement demandés par la législation Jeunesse et Sports (soit 1 animateur pour 12 jeunes ou 1 animateur pour 8 jeunes lors des activités de baignade).

ANIMATIONS

Chaque période de vacances, différentes animations sont proposées aux jeunes (sportives, culturelles, manuelles, des sorties, des stages, des ateliers) et des séjours/bivouacs sont également organisés.

Le projet de vie du local se fait également avec les jeunes.

L'équipe d'animation encourage effectivement les jeunes à prendre des initiatives et à être acteurs de leurs temps de loisirs. Pour cela, l'équipe propose donc régulièrement des actions d'autofinancement durant les mercredis et/ou les vacances scolaires.

Les horaires et la durée des animations sont indiqués sur chaque programme d'animations et il en est de même pour les lieux de rendez-vous et le déroulement de l'activité.

Pour des raisons de sécurité et de gestion de groupe, pour chaque jour de présence, le parent est tenu de se présenter à un animateur dès l'arrivée OU lors du départ de son enfant. Le jeune quant à lui est tenu d'inscrire son nom/prénom/et heure d'arrivée, tous les matins et soirs, sur la fiche de présence du jour.

MALADIES et ACCIDENTS

Par mesure de sécurité, et selon la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur, les parents devront signaler à l'équipe d'animation tout traitement médicamenteux.

Aucun médicament ne pourra être administré aux enfants par le personnel de l'ALSH Ados, sans la boîte accompagnée de la notice, mais surtout sans la photocopie de l'ordonnance signée par le médecin.

En cas de maladie ou d'accident survenant dans le cadre de l'ALSH Ados, l'équipe d'animation appellera le responsable légal ou les personnes à prévenir en son absence, stipulé(es) sur les fiches de renseignements.

Il pourra être demandé aux parents de venir chercher leur enfant si les animateurs jugent que son état de santé le nécessite. L'équipe d'animation peut, de sa propre initiative, appeler le médecin traitant signifié dans la fiche sanitaire de l'enfant en cas d'absence des parents.

En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (Médecin, SAMU, Pompiers).

Les parents seront prévenus aussitôt les mesures nécessaires prises.

Il sera établi par nos soins un rapport d'accident qui vous sera transmis dans les 48 heures.

RÈGLES DE VIE DE L'ALSH ADOS 11/15 ANS

➤ Il est demandé **un respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté** et une tenue vestimentaire correcte et décente.

➤ La **consommation de produits néfastes** pour la santé (tabac, alcool, drogues) est **strictement interdite** dans et aux alentours du local, ainsi que durant les activités mises en place.

➤ Les jeunes doivent veiller à respecter les lieux d'accueil, leurs camarades et les adultes (animateurs, prestataires, intervenants).

➤ En cas d'activité en extérieur, lors des sorties, **les jeunes doivent observer un comportement respectueux de leur environnement** (humain, matériel, naturel).

➤ **Le vol est interdit.** En cas de vol, toute personne prise sur le fait sera sanctionnée. Les vêtements, les sacs et les objets personnels de valeurs sont sous la responsabilité du jeune.

La Communauté de Communes décline toutes responsabilités en cas de perte, détérioration ou vols éventuels d'objets appartenant aux jeunes.

➤ **Tout objet dangereux** (armes blanches, pistolets à billes, ...) **est strictement interdit** au sein et aux abords de l'espace jeunes sous peine de sanctions.

➤ Les téléchargements sur les ordinateurs de la structure, quels qu'ils soient, sont interdits. Il en est de même pour la consultation des sites contraires aux missions des établissements publics et selon la législation française (ceux faisant l'apologie de la violence, des pratiques illégales, de discriminations, les sites contraires à la morale...). Les ordinateurs sont protégés des sites non autorisés pour les mineurs, grâce à la mise en place d'un contrôle parental.

➤ Le téléphone est toléré dans la mesure où son utilisation ne nuit pas au bon déroulement de l'animation ou de la vie en collectivité.

➤ Les jeunes peuvent être sollicités durant la vie quotidienne et pendant les activités pour participer aux tâches collectives.

➤ Le responsable de l'ALSH peut, en cas de manquement aux règles communes, et, selon la gravité, interpeller les parents, et si nécessaire prendre une mesure d'exclusion de l'ALSH.

LE PRESIDENT Raphaël DAUBET – L'EQUIPE D'ANIMATION DE L'ALSH ADOS 11/15 ANS

Lors de l'inscription ce coupon est à donner à l'Equipe d'animation, daté, signé et approuvé par les responsables légaux ainsi que par le jeune.

Je soussigné (parent ou responsable légal)

NOM :

Prénom :

Approuve le dit règlement intérieur

Je soussigné (jeune)

NOM :

Prénom :

Approuve le dit règlement intérieur

Date :

Signature du Parent ou du responsable légal

Signature du jeune